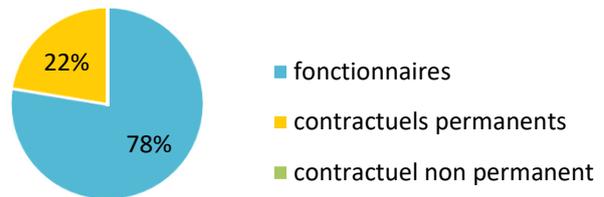


Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

### Effectifs

➔ **67 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022**

- > 52 fonctionnaires
- > 15 contractuels permanents
- > 0 contractuel non permanent



➔ **Aucun contractuel permanent en CDI**

➔ **Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

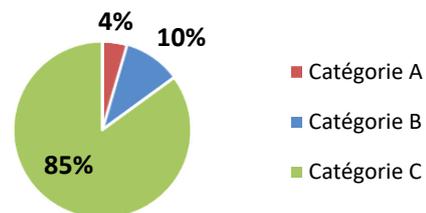
Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

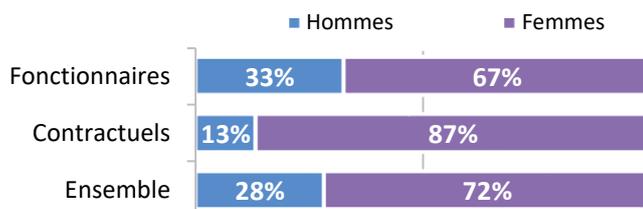
➔ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	19%	7%	16%
Technique	54%	53%	54%
Culturelle	2%		1%
Sportive			
Médico-sociale	6%		4%
Police			
Incendie			
Animation	19%	40%	24%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

➔ **Répartition des agents par catégorie**



➔ **Répartition par genre et par statut**

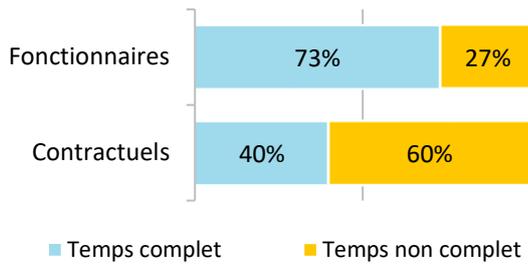


➔ **Les principaux cadres d'emplois**

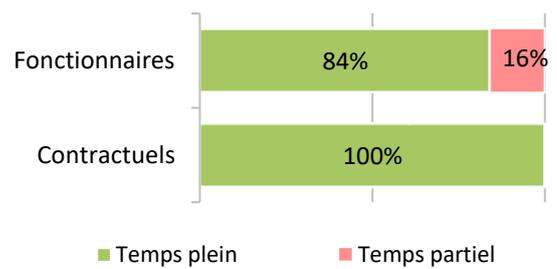
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	46%
Adjoints d'animation	18%
Adjoints administratifs	10%
Animateurs	6%
Agents de maîtrise	4%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	36%	63%
Animation	30%	50%
Administrative	10%	100%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

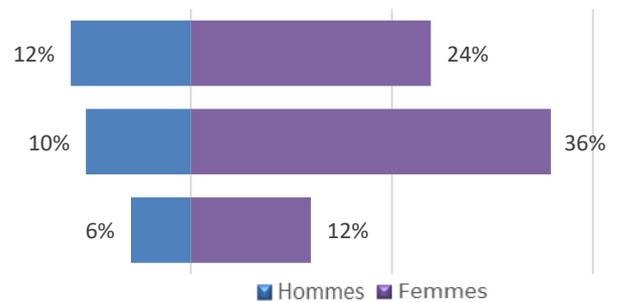
24% des hommes à temps partiel  
7% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	46,73	de 50 ans et +
Contractuels permanents	34,83	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>44,07</b>	de 30 à 49 ans
Tranche d'âge		de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 58,86 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 47,69 fonctionnaires
- > 9,74 contractuels permanents
- > 1,43 contractuel non permanent

107 125 heures travaillées rémunérées en 2022

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	2,17 ETPR
Catégorie B	6,34 ETPR
Catégorie C	48,92 ETPR

## Positions particulières

> 6 agents en disponibilité

> Un agent détaché au sein de la collectivité

## Mouvements

### ➔ En 2022, 10 arrivées d'agents permanents et 11 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2022
68 agents	67 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

#### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires	↘	-5,5%
Contractuels	↗	15,4%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-1,5%</b>

### ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	36%
Mise en disponibilité	18%
Démission	18%
Départ à la retraite	18%
Licenciement	9%

### ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	60%
Remplacements (contractuels)	40%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

## Évolution professionnelle

### ➔ 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

### ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

### ➔ 44 avancements d'échelon et 5 avancements de grade

### ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

### ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

### ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 59,79 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>4 189 405 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>2 504 980 €</b>	➔	<b>Soit 59,79 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	--------------------	------------------------------	--------------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>1 632 786 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>33 222 €</b>
Primes et indemnités versées :	271 080 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	27 629 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	11 144 €		
Supplément familial de traitement :	18 779 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s		s	s	28 814 €	
Technique	s			s	26 265 €	24 932 €
Culturelle						s
Sportive						
México-sociale					27 792 €	
Police						
Incendie						
Animation			36 053 €	s	25 953 €	22 033 €
<b>Toutes filières</b>	<b>54 330 €</b>		<b>37 317 €</b>	<b>s</b>	<b>26 816 €</b>	<b>23 562 €</b>

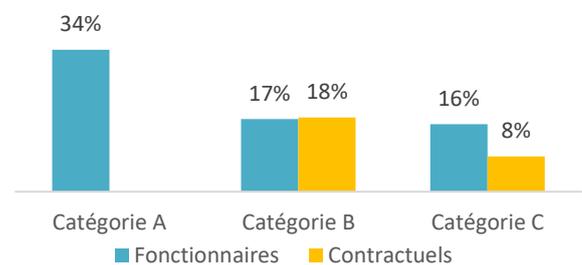
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,6 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>17,71%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>10,26%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>16,60%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires  
Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

1325 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022  
1182 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

## Absences

➔ En moyenne, 36,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 7,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	8,14%	1,94%	6,75%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	10,06%	1,94%	8,24%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,06%	1,94%	8,24%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 49,1 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 1 seul accident du travail déclaré au total en 2022

> 1 accident du travail pour 67 agents en position d'activité au 31 décembre 2022

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**  
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

➔ **DÉPENSES**  
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

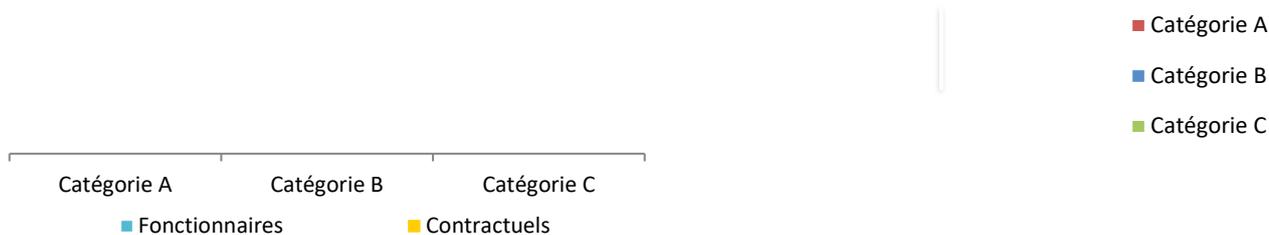
**5 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 4 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 5 en catégorie C

## Formation

➔ Aucun agent titulaire ou contractuel permanent n'a bénéficié d'un départ en formation en 2022

➔ Aucun jour de formation suivi par des agents permanents en 2022



➔ 12 195 € ont été consacrés à la formation en 2022

> Aucun jour de formation

### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	100 %
-------	-------

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

➔ Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	14 253 €
Montant moyen par bénéficiaire	419 €

## Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2022

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2023

Version 4